

<https://enseignants.se-uns.org/Taux-de-promotion-a-la-hors-classe-des-avancees-mais-toujours-des-oublies>



Enseignants de l'Unsa

Taux de promotion à la hors-classe : des avancées mais toujours des oubliés

- Ma carrière - Déroulement de carrière - Changement de grade -

Date de mise en ligne : mardi 13 juin 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En 2022, le taux de promotion à la hors-classe était fixé à 18 %. Le SE-Unsa avait demandé son augmentation. Celle-ci aura bien lieu dès 2023.

Quelle augmentation ?

Le taux de promotions à la hors-classe augmentera progressivement à partir de 2023* de la façon suivante :

- 21 % en 2023
- 22 % en 2024
- 23 % en 2025

Cette mesure de la revalorisation « socle » représente un cumul de 15 200 promotions supplémentaires sur 2023/2025. Elle devrait permettre de passer à la hors-classe en moyenne un an et demi plus tôt qu'aujourd'hui.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa accueille bien sûr favorablement cette programmation d'évolution du taux tant il s'est investi dans la négociation sur le « socle » pour obtenir le maximum de mesures de revalorisation.

Le SE-Unsa a cependant aussi explicitement demandé au ministère que soit réglée la question des « oubliés » du protocole de 2015 lors de la mise en place du PPCR. En effet, faute de rendez-vous de carrière, ces collègues se sont vu attribuer, de façon arbitraire, un avis pérenne particulièrement pénalisant pour leur déroulement de carrière.

Par ailleurs, le SE-Unsa demande que les professeurs des écoles, anciens instituteurs, pour lesquels les DSDEN ont toujours refusé de reconnaître leur ancienneté dans leur précédent corps, soient aussi promus à la hors-classe s'ils n'y sont pas encore.

*[Arrêté du 30 mai 2023](#) publié au Journal officiel du 10 juin, et modifiant l'arrêté du 30 juin 2009 fixant les taux de promotion dans les corps des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale du premier et du second degré relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale.